

Afrique : un continent extraordinaire aux multiples facettes juridiques



Entretien croisé de **Romain Berthon** et **Pierre Marly**, avocats associés, et **Sébastien Thouvenot**, avocat conseil au cabinet LPA Law

Experts en droit des affaires en Afrique comme le consacre une nouvelle fois le guide Chambers & Partners Global 2025, **Romain Berthon**, **Pierre Marly** et **Sébastien Thouvenot**, avocats depuis plus de vingt ans, reviennent dans cet entretien sur l'évolution de l'environnement du droit des affaires sur le continent.

Quelle est l'évolution du rôle des avocats en droit des affaires en Afrique ?

Romain Berthon : Nous observons d'un côté une tendance croissante chez nos clients à faire appel à un avocat en conseil, en amont, avant la survenance des contentieux. Le risque juridique est ainsi cadré dans la négociation et la prévision plutôt qu'une fois qu'il intervient, dans la tension du litige. De l'autre côté, les problématiques juridiques devenant de plus en plus complexes, nous assistons à un besoin de spécialisation plus important et à une sophistication du métier d'avocat.

Pierre Marly : En complément, il y a lieu de noter une croissance du contentieux arbitral international en lien avec des affaires concernant le continent. Le droit africain s'est énormément complexifié : l'Afrique compte 54 pays, formant un continent riche d'une diversité de systèmes juridiques et réglementaires. Avec une capacité opérationnelle réelle sur la majeure

partie des pays du continent, nos équipes ont aujourd'hui un rôle d'ensemble très important du fait de l'internationalisation des affaires.

Sébastien Thouvenot : Notre rôle est de plus en plus essentiel, en particulier lors de transactions majeures où nous travaillons étroitement avec nos équipes présentes en Afrique (Algérie, Cameroun, Maroc) ainsi qu'avec des avocats locaux. Cette synergie nous permet d'offrir à nos clients, qu'ils soient basés en Europe, en Afrique, au Moyen Orient, en Asie ou ailleurs, un accompagnement juridique à la fois global et ancré dans les réalités locales.

Quels défis et opportunités identifiez-vous dans l'accompagnement des entreprises dans leurs opérations transnationales en Afrique ?

RB : Notre principal défi consiste à sensibiliser nos clients à l'importance du droit, et à leur expliquer la nécessité de s'y conformer, notamment lorsqu'ils

sont étrangers et qu'ils méconnaissent la réglementation, la pratique et la culture locale des affaires.

PM : La sensibilisation à la connaissance de la réglementation locale est en effet une nécessité, à la fois défi, mais aussi source d'opportunités pour nos clients. Notre rôle est également pédagogique : nous nous devons d'expliquer la nouvelle réalité de l'Afrique à nos clients, notamment français.

ST : Les modalités d'investissement dans certains secteurs stratégiques sont complètement remodelées face aux exigences de contenu local. Cela exige de changer les mentalités et de favoriser de nouveaux partenariats avec des entrepreneurs locaux.

Quelles sont les meilleures pratiques pour naviguer dans les complexités du droit des affaires africain, notamment en matière de droit OHADA ?

RB : L'une des pratiques que nous utilisons tous les jours est le droit com-

LPA Law

3 bureaux en Afrique

1 Africa Desk à Paris

25 ans de présence sur le continent

+ 40 professionnels dédiés au marché africain



UNE OFFRE TRANSVERSALE UNIQUE EN DROIT DES AFFAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE DE VOS PROJETS EN AFRIQUE

paré, pour pallier le manque de production juridique dans certains pays ou pour, au contraire, bénéficier de la production doctrinale d'autres pays.

ST : Il n'est plus suffisant de se concentrer uniquement sur l'OHADA, désormais bien ancré dans les pratiques. Les défis portent désormais sur de nombreux développements réglementaires au sein des organisations régionales, telles que l'UEMOA ou la CEMAC.

PM : J'ajouterais que l'OHADA qui regroupe 17 pays ayant choisi, il y a 30 ans, d'unifier leurs droits des affaires, une initiative unique au monde, est un espace juridique dynamique qui a d'ail-

leurs vocation à s'élargir aujourd'hui à d'autres États. Le défi réside désormais dans la capacité d'anticiper au maximum l'analyse juridique d'un projet, tout en intégrant les facteurs exogènes liés à l'émergence forte du continent, tant économique et industrielle que politique.



Bureaux

LPA Law

- 136 Av. des Champs-Élysées, 75008 Paris
- 01 53 93 30 00
- paris@lpalaw.com

Contact :

- rberthon@lpalaw.com
- pmarly@lpalaw.com
- sthouvenot@lpalaw.com